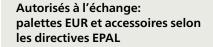
Engins échangeables

Conditions et déroulement de la gestion des contenants vides

La Poste CH SA n'accepte **pour l'échange** que les palettes conformes aux directives de la «Norme Européenne EPAL» (www.epal.ch) et portant le marquage au fer correspondant (cette règle s'applique également au cadre et au couvercle de la palette). Toutes les autres palettes sont acceptées, mais non échangées (par ex. palettes non retour, palettes endommagées).

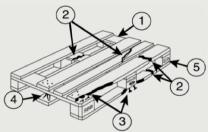
Echange de palettes

- La réglementation de l'échange 1:1, définie dans le secteur des transports conformément aux directives EPAL, est en vigueur.
- Les palettes endommagées ne sont pas échangées.
- Veuillez vous référer à ce propos aux informations du site www.epal.ch.





Non autorisées à l'échange: palettes à usage unique et palettes endommagées



Sont considérés comme endommagés

- 1 éléments manquants
- 2 éléments cassés
- (3) clous proéminents
- 4 éléments manquants, endommagés
- 5 absence de la marque de qualité

Bulletin de livraison pour échange de matériel

- Si l'échange 1:1 des palettes, cadres et couvercles ne peut pas être effectué, le conducteur se voit remettre un bulletin de livraison pour échange de matériel.
- Le conducteur reçoit une copie pour le client (bleue) et une copie pour le transporteur (rose).
 - Seul le bulletin de livraison bleu (double pour le client) permet de récupérer le matériel d'échange dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission.
- La prise en charge de quantités supérieures de matériel d'échange (instructions de service: >39 palettes,
 >15 cadres, >75 couvercles) doit être signalée à la Gestion des contenants vides de La Poste Suisse (voir contact) 48 heures avant la date de prise en charge, avec indication du créneau horaire souhaité.
- La date et le créneau horaire de prise en charge (matin/après-midi) choisis sont fixes.
- Le lieu de prise en charge peut être défini après concertation et correspond en général au lieu de dépôt du matériel d'échange.



Les trois bons de livraison

Exemplaire pour la Poste



Exemplaire pour le transporteur

Le bulletin de livraison rose ne permet **pas** l'échange. Il sert de copie pour le conducteur.



Exemplaire pour le client

-> Bulletin de livraison pour échange de matériel

Seul le bulletin de livraison **bleu** (original) permet de récupérer le matériel d'échange dans un délai de 30 jours.



